

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

OBJET :

**Remplacement
de matériel
au service technique**

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 09/07/2024.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 09/07/2024.



Le Maire, Yves CHAMBON.

PO



Le secrétaire de séance,
Christelle REUGE.

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2024/038 du 03 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yves CHAMBON, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024.

Présents : Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christelle REUGE, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Marion RONFET, Messieurs Nicolas CORIAN, Samuel OLIVEIRA, Alexandre BRESSOULALY ;

Excusés : Mesdames Ludivine FERNANDEZ, Christine CHAUVANET, Monsieur Julien LACOUR, Madame Isabelle DE ARAUJO, Monsieur Alexis GRAND ;

Procurations : de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE ; de Madame Christine CHAUVANET à Madame Christelle REUGE ; de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Stéphane KIHÉLI ; de Madame Isabelle DE ARAUJO à Madame Ornella MIMY ; de Monsieur Alexis GRAND à Monsieur Yves CHAMBON ;

Secrétaire de séance : Madame Christelle REUGE.

Pour faire suite à la discussion en séance du 21 juin, Monsieur le Maire révoque les difficultés rencontrées et les effets collatéraux liés aux pannes successives du matériels, mis à disposition du service technique. La végétation exubérante cette année amplifie l'état de manque d'entretien flagrant.

Les flux tendus d'approvisionnement en pièces détachées des concessionnaires de matériel, interrogent.

Aussi, après rencontre des concessionnaires, après réflexion sur la location de matériels et de recours à l'entreprise, la situation ne peut pas trouver rapidement issue favorable.

En conséquence, il propose l'achat d'une tondeuse adaptée aux besoins de la commune en termes de fréquence d'utilisation et de personnel en charge.

Un devis d'un montant 10 000 euros toutes taxes comprises pour une tondeuse autoportée CANYCOM.

Après discussion, le conseil municipal délibère, à l'unanimité décide :

- de renouveler le matériel afin de sortir de la situation et pourvoir à l'entretien du territoire ;
- inscrit les crédits nécessaires à cette acquisition
- charge Monsieur le maire à commander, assurer et mettre à disposition du personnel communal ce matériel.